

La constitution

que son compatriote en Ontario; qu'un invalide habitant le Québec doit pouvoir être traité de la même façon que son compatriote de la Nouvelle-Écosse. Il faut se demander ce qu'il adviendra de notre pays si la citoyenneté canadienne ne garantit pas des avantages reconnus dans toutes les provinces. A maintes reprises, la Cour suprême s'est opposée à ce qu'une province puisse restreindre ces libertés fondamentales, les attributs fondamentaux de la citoyenneté canadienne ou encore tout ce que signifie le fait d'être Canadien. Le Parlement devrait également s'opposer à cette prétention.

Si nous voulons définir de façon explicite et ensuite garantir les droits que nous considérons comme fondamentaux à titre de citoyens canadiens, nous ne pouvons pas décider que ces droits s'appliqueront ou non selon la région du Canada où l'on habite. Le fédéralisme ne veut pas simplement dire un rassemblement hétéroclite de plusieurs États souverains ou une simple collectivité de collectivités. Comme on peut le lire dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, nous avons créé une union fédérale, qui a ensuite été renforcée par l'addition de nouvelles provinces et par la décision historique de Terre-Neuve de se joindre au Canada en 1949. Nous n'avons pas créé un ensemble de provinces en 1867; le Canada représente davantage que la somme de ses différentes parties.

Au début de mon discours, j'ai fait allusion aux célèbres trois questions de Hillel. La dernière question était: «Sinon maintenant, quand?» Nous nous sommes rendu compte que les tensions qui existent dans le système fédéral sont loin de provenir uniquement de la dualité du Canada ou d'être simplement culturelles ou linguistiques. C'est à cause de cela que le débat constitutionnel n'est pas sans importance et ne porte pas seulement sur les fantaisies d'un seul homme. Le défi de la réforme constitutionnelle, économique et politique persistera bien après que le premier ministre (M. Trudeau) aura disparu de la scène politique.

Il y a bien des années, un Canadien qui a joué un grand rôle dans la vie politique, culturelle et intellectuelle du Canada, Frank Scott, a déclaré que le Canada aurait un jour un rendez-vous avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce rendez-vous est imminent et je suis fier de savoir que mon parti et son chef, si je puis me permettre une note personnelle, n'ont pas reculé devant ce rendez-vous et l'ont au contraire désiré.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de refaire ici, aujourd'hui, l'histoire du fédéralisme au Canada. Plusieurs l'ont déjà fait à maintes reprises...

[Traduction]

Des voix: Qu'est-ce qui se passe?

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avons-nous perdu notre droit d'expression? Est-ce que de ce côté-ci de la Chambre nous pouvons avoir de temps à autre le droit de parole? Qu'est-ce que vous essayez de faire? Nous culbuter?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Personne n'est empêché de parler en Chambre: tout dépend de l'ordre dans lequel la parole est accordée. La présidence s'en tient toujours à la tradition de l'égalité du tour de parole entre les partis.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Il y a déjà eu deux libéraux.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Pour l'information des députés, je pourrais parcourir la liste des orateurs qui sont déjà intervenus. La tradition veut seulement que la présidence alterne entre le côté gouvernemental et l'opposition. C'est là une longue tradition, et je la suis, bien évidemment.

Reprenons à partir de la dernière ronde. Le dernier député qui a parlé hier après-midi, ce fut le député de Brant (M. Blackburn). Puis ont suivi un libéral, un P.C., un libéral, un P.C., un libéral, un P.C., un libéral et le huitième orateur d'aujourd'hui était un député du NPD, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae); ensuite nous revenons à un libéral puis à un P.C.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas l'habitude de contester ce que dit la présidence, mais, quand j'ai approché la présidence en début de journée, Votre Honneur se souviendra que j'ai rappelé une conversation d'hier avec un membre de la présidence. Ce qui a été convenu hier, c'est qu'il y aurait quatre orateurs gouvernementaux, trois de notre parti et un du NDP.

Des voix: Oh, oh!

• (1610)

M. Epp: Laissez-moi terminer. Vous vous souviendrez que le député de Brant (M. Blackburn) s'est approché de la présidence en même temps. Conformément aux ententes entre honnêtes hommes qui se font ici à la Chambre, nous sommes convenus qu'il aurait la parole plus tôt au cours de ce premier cycle de huit, pour l'obliger dans son emploi du temps. C'est l'entente que votre prédécesseur a conclue hier, monsieur l'Orateur. Tous les partis étaient d'accord.

Aujourd'hui, quand vous avez donné la parole au député de Broadview-Greenwood (M. Rae), je me suis approché de la présidence pour rappeler encore une fois cette entente. Pour tâcher de corriger la situation, vous avez ensuite dit que vous donneriez la parole au député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty).

Nous sommes maintenant dans une situation difficile. D'une part, vous dites que vous donnerez la parole à un ministériel et, d'autre part, à un député de l'opposition. C'est une façon de procéder équitable contre laquelle je ne proteste pas. Mais je vous dis, monsieur l'Orateur, avec tout le respect dont je suis capable, qu'une erreur a été commise par rapport aux arrangements dont nous sommes convenus hier.

M. Collenette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne pense pas que nous devions discuter plus longtemps de cette question. Si l'opposition y tient absolument, je suis persuadé que nous pouvons en arriver à une entente. Cependant, j'aimerais faire une mise au point.

Hier après-midi, j'ai avisé l'Orateur adjoint qu'au cours de ces trois jours de débat, le gouvernement exercerait le droit qui lui revient normalement lorsqu'une motion du gouvernement fait l'objet d'un débat, c'est-à-dire celui de présenter autant d'orateurs que l'opposition. Vous remarquerez que le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) avait la parole il y a quelques semaines, lorsque nous débattions cette question, et qu'il a continué son discours hier. En fait, il a parlé en principe dix minutes de plus que ne prévoit l'ordre, car nous avons considéré qu'il avait commencé son discours avant que la modifica-